

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2015**

L'An Deux Mille quinze, le 8 juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

**Présents** : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, HONNONS Valérie, SISTAC Patricia et Mrs ARAUJO Eric, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

**Pouvoirs** : Mr BONIFAS Philippe a donné pouvoir à Mr BONCOURRE Thierry

**Secrétaire de séance** : Valérie HONNONS a été nommée secrétaire de séance

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2015**

Approuvé à l'unanimité

#### **1 – Délibération sur la convention pour la mise à disposition par la communauté des communes au profit de ses communes membres du matériel « broyeur de branches**

Monsieur le maire donne lecture de la convention pour la mise à disposition par la communauté des communes au profit de ses communes membres du matériel « broyeur de branches. Cette mise à disposition à titre gracieux représente une première étape dans la mutualisation de matériel.

Il appartient désormais à chaque commune de présenter et faire adopter la convention par délibération de son conseil municipal.

Il est précisé que lors du premier emprunt, nous pourrions bénéficier d'une assistance technique des services de la CCVA afin de présenter les modalités d'utilisation et d'entretien aux utilisateurs que l'on aura désignés. Un jour minimum entre deux demandes devra être respecté afin de permettre à l'agent technique de la CCVA en charge du suivi de ce matériel de réaliser toutes les opérations d'entretien courant et vérification de bon fonctionnement. C'est également cet agent qui sera chargé de procéder aux opérations d'état des lieux d'entrée et de sortie.

Il est précisé qu'il faut que les branches soient vertes et non pas sèches.

Monsieur BONCOURRE propose que deux personnes (un titulaire et un suppléant) soient désignées pour réceptionner le matériel afin de palier aux absences éventuelles. Monsieur DUPRAT insiste sur le lieu de stockage afin qu'il n'y ai pas de dépôt sauvage.

Il sera demandé de faire des fagots et les copeaux seront mis à disposition aux habitants qui le souhaitent.

Monsieur MAZIERES propose de réguler le dépôt de branches et d'être présent lors des dépôts.

Il est proposé de trouver une organisation de dépôt et de réception des copeaux.

Approuvé à l'unanimité

## **2 – Délibération sur le renouvellement du contrat assurance groupe statutaire**

La parole est donnée à Mr MAZIERES qui était présent à la réunion du 6 juillet organisé par le CDG.

Tout d'abord, il faut rappeler que le taux de cotisation du contrat groupe a été garanti pour deux ans (2014 et 2015). De plus, en absence de manifestation de la collectivité dans les délais et formes ci-dessous indiquées, l'adhésion au titre de l'année 2016 sera reconduite dans les mêmes conditions de couverture avec application du nouveau taux correspondant.

-avant le 31/08/2015 : possibilité de résilier

-avant le 15/12/2015 : possibilité de modifier le choix de l'adhésion

Cette assurance prend en charge l'instance médicale, le maintien dans l'emploi, la médecine du travail et l'aménagement de poste.

Actuellement, le taux est 6,86 % (choix 1) comprenant les garanties suivantes : décès – accident et maladies imputables au service – accident et maladie non imputables au service – maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.

Suite à cette réunion d'information, il n'y aura pas d'augmentation du taux pour 2016.

Approuvé pour renouveler ce contrat pour une année avec GRAS SAVOYE.

## **3 – Délibération sur l'achat d'un deuxième défibrillateur**

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 22 octobre 2014, il avait été voté l'achat d'un deuxième défibrillateur. Cependant, la communauté des communes de la vallée de l'Ariège a abandonné ce projet de commande groupée.

Monsieur le maire communique au conseil un courrier de la FND Cardio Course nous informant que l'offre faite il y a quelques temps en collaboration avec l'AMF 31, est toujours valable.

Après discussion le conseil décide d'acquérir un défibrillateur interne avec armoire pour la salle des fêtes au prix de 875 € HT (Pack défibrillateur entièrement automatisé) +129 € HT (armoire pour intérieur AVIVA 100).

## **4 - Informations du maire**

- Congrès des maires du 19 au 21 novembre : Mr BONCOURRE se propose s'il n'y a personne. Le conseil donne un avis favorable à Monsieur BONCOURRE. Il réglera la part de son épouse.

- Invitation famille CHIBLI/COLLIN pour la naissance de leur fille, le dimanche 19 juillet à 12h à la salle des fêtes de Puydaniel.

- Courrier du comité des fêtes : Il souhaite connaître le nombre d'invités du maire : environ 30 personnes. Question : les élus serviront – ils pour le cassoulet ? Réponse : oui.

- Fête locale : Montage de l'éclairage de la fête et dans les rues du village + poteaux : aide par le conseil municipal. Proposition le samedi 18 juillet de 7h à 12h puis grillades. Location de la nacelle le vendredi 17 juillet soir. Thierry, Claude, Serge, Jean-Claude, Mathieu seront présents. Les chapiteaux seront montés en fonction du temps. Normes du coffret électrique : Il faut effectuer un autre branchement car il ne faut pas qu'il y ai de branchement direct. Le Comité des fêtes a pris contact avec Jean-Philippe CUGNAS.

Convocation le 24 juin par monsieur le Sous-préfet, avec madame la Présidente du Comité des fêtes pour le label fête. Cette année, faire de l'information concernant l'interdiction de vente d'alcool au moins de 18 ans. Les affiches sont faites. Il y aura beaucoup de contrôle sur les mineurs. Parole à la présidente qui informe qu'il y aura deux vigiles qui effectueront des filtrages.

- Le 15 juin: Travail sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde): il est terminé mais il faut le saisir et l'envoyer à la sous préfecture. Il faudra également établir le DICRIM qui donne la marche à suivre aux Puydanielois. Information de l'acquisition d'un groupe électrogène

- CCAS: Remerciements de Mr le maire au CCAS pour leur implication face à la canicule ; Parole à Mme DARBAS : On a été en alerte canicule. Après recensement des personnes vulnérables, âgées nous leur avons rendu visite et leur avons remis un document sur les bons réflexes à mettre en œuvre en période de canicule. Et même si certaines personnes étaient déjà entourées et informées, la démarche un peu surprenante, été très bien accueillie et bien appréciée.

- Inauguration des travaux de Puydaniel le 29 août à 11h : il faut choisir le nom de l'école : Après discussion, le conseil décide : *Escòla* de naut (qui veut dire école d'en haut en occitan)

- Remise à niveau de la situation de l'habitat sur Puydaniel : un courrier destiné aux habitants de Puydaniel a été réalisé dans un but de mise à niveau de la situation de leur habitat. Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Arlette, Thierry, Claude, Jean-Claude, Stéphanie et Philippe ont travaillé sur ce courrier. Monsieur le maire donne lecture de ce courrier pour validation. Approuvé à l'unanimité.

- Prévoir une réunion pour mettre en place la prise de photo des habitants devant leur habitation.

- Réception du descriptif de la maison à colombage et extension mairie pour avoir des devis. Proposition d'établir des devis estimatifs avant de lancer le marché.

- La fontaine du virage est pratiquement terminée ; il ne manque que le contour de la table et le gravier coloré.

- Pris de la location de la salle des fêtes : Nouveau tarif pour les associations extérieures du village : proposition de 500 € à compter de ce jour toutes nouvelles associations extérieures pourront louer la salle au prix de 500 €. Le tarif pour les habitants de Puydaniel reste inchangé. Approuvé à l'unanimité.

- Centenaire d'Henriette FOURNIL née LOUBIERES le 15 juillet 2015 à Puydaniel. C'est la maman de Geneviève Carmona (élu au SIVOM). Le conseil décide de faire livrer des fleurs.

Cote de la catin : Demande de mise en place de 10 poteaux aériens par orange. Impossible de les enfouir car coût trop élevé : Refus des deux maires concernés par ce projet (en l'occurrence Maire de Puydaniel et Maire de Lagrâce-Dieu).

- La subvention de l'aire de jeux a été versée.

- Signature de l'acquisition du terrain Marocoo samedi 11 juillet 2015.

- Lotissement Saint-Sernin : La plateforme poubelles réalisée. Toutefois, la route ne sera pas encore refaite tant que Colomiers Habitat n'a pas encore commencé.

- RDV avec la DRAC, l'architecte des bâtiments de France et le Prêtre, LE 22 JUILLET A 14H30

- Autorisation du service routier, de mettre en place une barrière de sécurité en bois à la fontaine du virage

## 5 - Questions diverses

**Monsieur MAZIERES** demande la possibilité de mettre un panneau eau non potable à la fontaine du virage. Cette fontaine étant sur une parcelle privée, le panneau sera financé par le propriétaire.

**Monsieur BONCOURRE** informe le conseil que des pots de fleurs ont été posés sur le chemin communal à l'arrière de la parcelle appartenant à Mr Nicolas MAROCCO, Monsieur le maire, précise que pour lui, il n'y a pas de gêne.

**Madame SISTAC** : informe le conseil que le socle du panneau rte de Capens est cassé.

**Monsieur DUPRAT** signale qu'un arbre menace de tomber au cimetière. Monsieur le maire propose de faire faire des devis pour l'abattre.

**Mme COULOMB** souhaite savoir s'il est possible de d'aménager un bout du chemin qui part de la route de Marsoula vers la salle des fêtes. Il y a de la pente, mais elle propose de mettre ne place une corde ou des marches. Cet aménagement éviterait aux enfants venant de Lagrâce-dieu d'emprunter une partie de la départementale.

**Mme DARBAS** informe que c'est le mois de la gazette. Merci de faire passer vos articles et informations + édito du maire

Séance levée à 22h45

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus